

PRESENCE

No 25



Informations du Stalag XX B

Novembre 1943

PRESENCE a deux ans ce mois-ci!

Vingt-quatre mois déjà que le premier numéro est paru. Tiré à la polycopie et sans aucune gravure ou photographie, il ne payait pas de mine, mais le premier pas était fait, et vous avez pu depuis suivre les progrès de notre journal de Stalag.

Vous avez ainsi, à côté de paysages français chers à nos cœurs, vu s'étaler sur ses pages des vues du pays où nous sommes prisonniers. Ses rubriques ont porté dans les kommandos les plus lointains les renseignements utiles à tous: la page de l'Officier-Conseil, avec ses consignes claires, les informations des hommes de confiance français et belge, toujours lues soigneusement — la chronique de la Mutuelle qui ne trouve peut-être pas auprès de vous tout l'intérêt qu'elle mérite, mais où les habitués ont pu suivre le magnifique essor de notre oeuvre d'entraide — et si nos rubriques Comité d'études, Législation, et Discussion préparée ne touchent, en raison de leur nature, qu'un nombre restreint de camarades, soyez certains que ceux-ci y trouvent de précieux renseignements — la série d'articles "Savoir" vous aura, comme c'est son but, appris bien des choses que vous ne connaissiez pas — enfin, pour terminer avec les rubriques habituelles, le Courrier des Scènes et "Sports" vous ont témoigné qu'au Stalag XX B, on ne délaissait ni les distractions musicales et théâtrales, ni les exercices corporels. De plus des articles sortant des cadres ci-dessus ont abordé les sujets les plus variés.

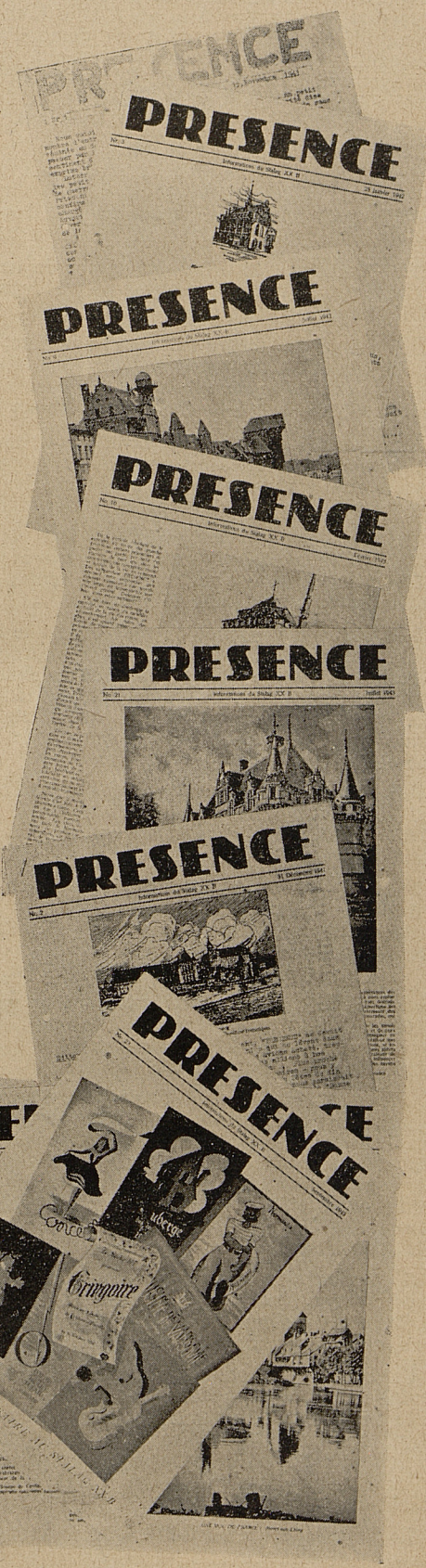
Bref PRESENCE a agité devant vous toutes les questions intéressantes dont il nous soit permis de vous parler.

Pendant tout le reste de la captivité, il continuera sa mission de maintenir le contact entre tous. Si sa forme est critiquée, si tel de ses articles est âprement discuté, cela prouve que notre modeste journal ne tombe pas dans l'indifférence.

Dans sa forme comme dans son esprit, nous chercherons encore une amélioration en poursuivant l'effort dont l'arrangement ci-contre peut vous donner une idée.

Et en terminant, PRESENCE souhaite que cet anniversaire soit le dernier car, contrairement aux autres journaux, son vœu le plus cher est de cesser ses services le plus tôt possible, faute de lecteurs.

PRESENCE.



ND P 1085 B3

La Page de l'Officier-Conseil

LES CHANTIERS DE JEUNESSE

Notre camarade Larue nous a parlé au début de l'année dans ce même journal des différents Mouvements de Jeunesse existant en France.

Je voudrais essayer de vous retracer ici le rôle et l'esprit des Chantiers de Jeunesse, tels qu'ils ont été voulus par le Maréchal Pétain et constitués par le Général de la Porte du Theil.

En Juillet 1940, près de 100.000 jeunes gens de 20 ans qui avaient rejoint les casernes quelques temps avant l'Armistice doivent être rendus à la vie civile. Dans le désordre du moment, on ne peut songer à les démobiliser purement et simplement, ce qui serait les exposer à la misère et au découragement, générateurs de démoralisation et de révolte. Il faut créer un organisme susceptible de les reprendre en main, sur le plan spirituel et moral surtout.

Le Maréchal s'adresse au Général de la Porte du Theil. Il lui donne 48 heures pour préparer un plan et un programme. La tâche est urgente, il faut en quelques jours rassembler ces jeunes, les encadrer par des chefs jeunes et volontaires, les faire camper en pleine nature.

Il ne s'agit pas de créer des camps de travail; il faut que ces chantiers soient une oeuvre de rééducation utilisant le travail comme moyen et non comme but.

Il y a dans l'homme un corps et une âme; un corps, il faut donc faire de l'éducation physique; une âme, il faut donc faire de l'éducation intellectuelle et surtout de l'éducation morale, celle qui a été la plus négligée sous le régime déchu.

Ainsi, dès la première heure, le Commissaire Général des Chantiers de Jeunesse n'eut d'autre pensée que de mettre sur pied une grande oeuvre de rééducation morale. Jamais rien de semblable n'avait encore existé en France.

Le problème de l'encadrement était le plus délicat à résoudre, il fallait faire appel à des jeunes ardents et prêts au dévouement. On s'adressa aux Ecoles d'Aspirants qui répondirent en masse, dès le début.

Les Chantiers de Jeunesse sont donc une institution d'Etat, c'est le seul mouvement de jeunesse qui le soit d'ailleurs. Son seul but est de donner aux jeunes hommes de France, toutes classes réunies, un complément d'éducation morale et virile, qui des mieux doués fera des chefs et de tous des hommes sains, honnêtes, communiant dans la ferveur d'une même foi nationale.

Aux chantiers, le service est obligatoire et non volontaire, pour tous sans distinction de classe pour une durée de huit mois. Tous les Chefs sont formés directement par l'Etat.

En principe, les programmes visent des buts à atteindre par paliers ou périodes, mais laissent aux chefs de groupe une très grande initiative. Le chef de 20 ans est responsable et se débrouille absolument seul.

L'éducation physique est toujours donnée d'après la Méthode Hébert. Jeux, sports, natation, se pratiquent toujours par équipes, par rencontres inter-groupes. On ne veut pas d'équipes spécialisées et on ne recherche pas la performance individuelle qui n'est pas intéressante.

Dans l'armée, tant aux conseils de révision qu'à l'arrivée au corps on classe service auxiliaire 15 à 20 % de l'effectif. Aux chantiers, on ne refuse en moyenne que 7 % et une stricte surveillance médicale est exercée. Les résultats sont qu'il y a environ deux à trois fois moins de malades que pour le même effectif habitant les villes. Malgré les difficultés de ravitaillement en vivres, on constate une augmentation de poids d'environ une demi-livre par mois en moyenne.

Il convient de dire que beaucoup de jeunes arrivent sous-alimentés, ayant vécu dans des taudis, des ateliers insalubres et porteurs de signes d'hérédité alcoolique ou tuberculeuse. Ils augmentent rapidement de poids, c'est normal.

Le but de l'éducation technique n'est pas une véritable orientation professionnelle. Les chantiers reçoivent tous les quatre mois tous les jeunes de vingt ans venant de tous les milieux sociaux, c'est-à-dire tous ceux qui se présentaient autrefois aux portes de casernes avec cette différence toutefois qu'il n'existe plus de peloton d'E. O. R. pour les intellectuels.

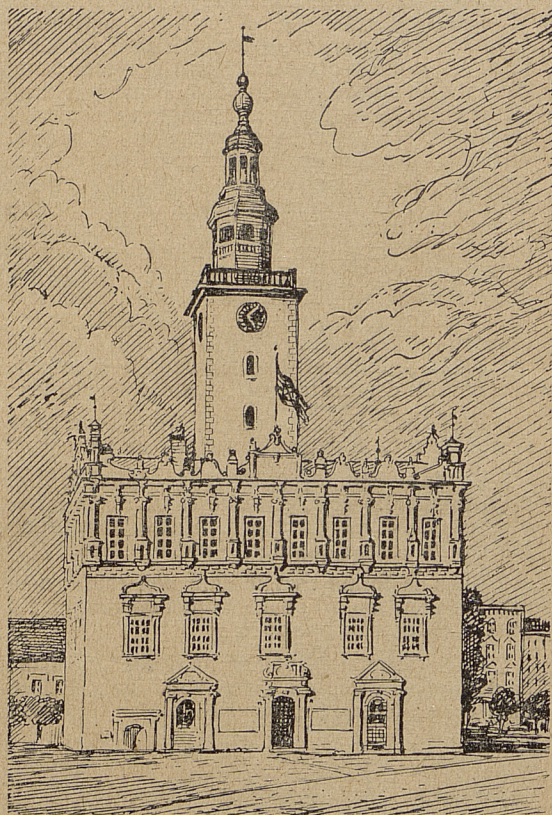
Le service est obligatoire, dans le rang pour tous, sans exception ni distinction.

En sept mois, il est impossible de former des ouvriers qualifiés, mais tout ouvrier qui a déjà un métier doit pouvoir se perfectionner; les intellectuels doivent s'astreindre comme les autres aux métiers manuels et s'intéresser à un métier utile. C'est beaucoup plus une orientation vers l'artisanat qu'une formation professionnelle qui est obtenue. Plus tard, si la durée du service obligatoire est augmentée on envisagera de faire beaucoup plus, pour le moment il faut rester modeste car les cadres se forment et l'organisation se fait.

Nous trouvons aux chantiers deux sortes de travail: le travail au profit du groupe et celui au profit de la Nation. Un groupe de 80 à 100 hommes peut chaque jour faire lui-même son pain, faire de la charcuterie, transporter et éplucher les légumes, soigner et atteler les animaux de trait etc... Les ouvriers spécialisés travaillent pour que leurs camarades soient logés, nourris, habillés, chauffés.

Si l'on défalque les malades, les permissionnaires, les détachés et les stagiaires, il reste à peine les 2/3 du groupe disponible chaque jour.

Les groupements se trouvent placés chacun dans des conditions différentes: les uns dans les plaines, (agriculture), les autres dans les bois (forestation), les autres dans la montagne ou au bord de la mer (construction de bateaux, pêche).



KULM, l'Hôtel-de-Ville.

Le travail est considéré surtout pour sa valeur éducative et non uniquement au point de vue du rendement, forcément très faible étant donné la jeunesse et l'inexpérience des travailleurs.

On s'attache surtout à restaurer la notion de la dignité et de l'importance du travail pour la Société tout entière, la nécessité de la solidarité de l'effort pour la vie en commun. Aucun bénéfice personnel, aucun gain d'argent n'est recherché. Si l'on pose à un jeune la question: "Combien gagnez-vous," il peut répondre: "Rien," et nous en sommes fiers, 1,50 Fr. par jour." Etre désintéressé au service de la collectivité, voilà une des grandes maximes des chantiers.

En effet, où est le mérite si le travailleur n'a en vue que son bien-être? Il recueille le fruit, le bénéfice de ses efforts et n'a guère à être félicité. Mais travailler pour l'équipe, pour aménager le camp, assurer la nourriture des camarades, c'est déjà beaucoup mieux. Se sentir solidaire du groupe, être fier de l'oeuvre accomplie consciencieusement c'est un sentiment qui combat l'égoïsme. Travailler pour la Patrie avec désintéressement, prendre de la peine parce que d'autres, inconnus, bénéficieront de nos efforts, c'est là une conception supérieure du devoir. C'est la base de l'esprit des Chantiers.

Le jeune Français ne doit pas faire payer sa sueur ou sa fatigue.

On a voulu que tous se soumettent à la forme du travail la plus matérielle, la moins élevée, la plus dure physiquement.

A cela, diverses raisons : nécessité d'établir le contact entre différentes classes sociales de la jeunesse française, au niveau des plus humbles, par le labeur le plus dur et le plus ingrat, l'espérance que par là cette jeunesse s'endurcira, prendra le goût de la tâche commandée et pénible. De là à supposer que ce genre de travail, parce que résolument matériel, n'a aucune valeur éducative, il y a loin. Tout ce que le travail a de meilleur est en effet contenu dans l'esprit, dans la manière dont on parvient à le faire exécuter.

Les jeunes doivent découvrir qu'ils servent et que leur service n'est pas inutile, que jamais plus dans leur vie ils ne se retrouveront ainsi sans distinction d'origine ni de fortune, peinant tous ensemble pour le bien du Pays. Vie saine, vie rude; mais il y a au dessus des multiples difficultés de tous les jours le goût de l'oeuvre accomplie consciencieusement, de l'ouvrage bien fait, de l'oeuvre finie.

Sur un chantier bien conduit, un jeune prend des habitudes d'ordre, d'économie, acquiert des réflexes de dévouement, de maîtrise de soi, qui peuvent influencer sur sa vie entière. Il y apprend qu'il n'y a de vraie liberté que dans la discipline, que pour qu'une tâche soit accomplie vite et bien, il faut commencer par s'entendre. Il se rend compte aussi que nous naissons avec des obligations de toute espèce envers nos prédécesseurs, nos contemporains et nos successeurs, que nous ne sommes que locataires provisoires de toutes les facilités de vie dont nous jouissons actuellement et que, ce résultat de milliards d'heures d'efforts fournies par nos pères, nous nous devons de le transmettre accru à nos fils.

En ce qui concerne les chefs, il importe que tous soient en contact avec leurs subordonnés et vivent avec eux toutes les phases du travail et de l'effort. Le chef doit partager la souffrance intime que produit l'effort et la connaître exactement, se rendre compte par lui-même de ce qu'il est possible de demander. Les doctrines d'école, les idées générales ne valent rien sans le sens du réel, du concret, du possible. Le chef doit apprendre à connaître ses subordonnés en les voyant agir et en les aidant, non en les écoutant.

Mais le travail ne peut être envisagé uniquement au point de vue moral. Son rendement conserve une valeur qu'il est injuste de sous-estimer.

Au début, le rendement des Chantiers a été très faible par suite du manque d'expérience des cadres, des hommes, du manque d'outillage convenable, de la nécessité de construire les camps. Peu à peu, tout s'est amélioré. Les chiffres concernant le tonnage de bois abattu ou celui du charbon de bois fabriqué, les manutentions de toute nature sont en augmentation constante; ils pourraient être doublés si l'on bénéficiait d'un matériel meilleur, de moyens de transport moins primitifs et de chefs expérimentés. C'est en effet une des caractéristiques des chantiers de ne pas chercher à retenir au bénéfice de l'institution les jeunes chefs ainsi formés; on s'attache au contraire à les rendre à la vie de tous les jours afin qu'ils y fassent leur métier d'homme. Les chantiers ne sont pas une fin en eux-mêmes, ils ne doivent être qu'une préparation et une formation à une vie de travail bien comprise.

La formation morale fait l'objet de tout un ensemble d'efforts aussi bien pour les chefs que pour les jeunes.

Il faut d'abord reconnaître loyalement que les jeunes de 20 ans sont souvent difficiles à amener. Certains sont faibles physiquement et nombreux sont ceux qui ignorent tout de ce que doit être l'éducation physique et refusent de s'y donner ou ne s'y donnent qu'avec peu d'enthousiasme. Beaucoup même ignorent tout de l'hygiène la plus élémentaire et estimaient suffisant de se laver tous les deux ou trois jours. Le plus caractéristique de l'abaissement moral de la Nation, c'est la facilité avec laquelle beaucoup se permettent de s'approprier le bien de l'Etat, quand ce n'est pas celui des camarades.

Jamais on n'a tant volé. "Chiper n'est pas voler" et il ne se passe pas de semaine qu'un chef n'ait une enquête à faire au sujet d'un vol quelconque. La masse se caractérise par une absence de vrai sens moral, elle est amorphe, elle n'aime pas l'effort, surtout désintéressé, aussi bien moral que physique. C'est toute une éducation à refaire.

Pendant de longues années, on a abandonné cette jeunesse à ses plaisirs, à ses égoïsmes, on ne lui a proposé comme idéal que de travailler le moins possible en gagnant de plus en plus d'argent. Quant à la conscience, on s'arrange toujours avec elle en trouvant de bonnes excuses.

Il existe cependant encore une élite dans tous les milieux et cette élite a conservé de magnifiques qualités. C'est à elle surtout qu'on s'attache. Cette jeunesse n'est pas incurable,

elle est semblable à ces terres en friche toujours riches mais que l'abandon appauvrit. Les chantiers ont eu l'audace d'entreprendre cette tâche, de semer pour que la moisson lève, de s'attaquer à l'âme même de ces garçons.

Septicisme, indifférence, hostilité, ne sont le plus souvent à 20 ans que des armes de légitime défense. On a peur d'être berné, exploité, abusé. La démagogie a tant joué sur la bonne foi, elle s'est si souvent moquée du peuple, que ces jeunes craignent dans toute amabilité une arrière-pensée dans toute parole vibrante un mensonge.

On a tellement méprisé les beaux sentiments, bafoué la modestie, présenté l'idée de charité sous une forme humiliante et taxé de sottise la pauvreté, qu'il faut maintenant une rude poigne et du caractère pour oser parler de foi, de discipline et de Patrie.

Personne ne s'est occupé de l'âme des jeunes ou si peu... Ils ont été nourris comme des bêtes, mais ce n'est pas en se lamentant qu'on refait une France forte; il faut refaire une jeunesse aux muscles solides, à la raison et au coeur fermes, ayant retrouvé le sens chevaleresque et ironique de la vie.

Quelqu'un disait un jour à un jeune: "Vous y croyez, vous, aux Chantiers, vous croyez que l'on peut changer la mentalité des carcasses de 20 ans?" et celui-ci répondit: "Oui, Monsieur, j'y crois parce qu'il le faut." Voilà le secret de notre force: il le faut!

Supposer par la pensée que tous les jeunes français de 20 ans soient livrés sans contrôle à des instructeurs du parti bolchevique; croyez-vous que l'action ne donnerait aucun résultat? Ce que des meneurs étrangers obtiendraient dans un sens, pourquoi ne pas le tenter, nous?

La neutralité n'est au point de vue moral qu'une lâcheté, c'est une désertion. Si vous ne luttez pas pour le triomphe du Bien, vous laissez gagner le Mal.

Capitaine Roger Odier.

(à suivre.)

INFORMATIONS

HABILLEMENT :

A l'entrée de l'hiver, la question de l'habillement se pose avec acuité.

J'invite à ce sujet les hommes de confiance à se reporter au numéro 12 de PRESENCE, soit celui d'Octobre 1942, dans lequel l'Abbé Boutry s'étendait longuement sur les difficultés vestimentaires.

Nous avons reçu dernièrement un wagon de la Croix-Rouge contenant des jerseys, des souliers et des gants.

Pour les gants, pas de complications, il suffit d'en faire la demande sur la commande mensuelle du Kdo.

Pour les jerseys, la quantité reçue nous permet d'en envoyer un pour trois hommes.

Et je passe maintenant à la question la plus brûlante, celle des chaussures. Là aussi, nous avons reçu une paire pour trois hommes; mais à la différence des jerseys, elles ne peuvent être distribuées que dans le cadre des demandes mensuelles, en échange des paires usagées. Elles servent donc à parer en une certaine mesure à l'insuffisance des fournitures de la Puissance détentricrice. Il appartient aux hommes de confiance de veiller, en collaboration avec le Kdo-Führer, à ce qu'elles soient affectées aux hommes qui en ont le plus besoin.

Afin de calmer certaines inquiétudes, je vous expose ci-dessous en détail le mécanisme de ces distributions :

Supposons un kdo de 30 hommes, 10 paires de chaussures lui seront réservées. Deux cas peuvent se présenter :

1^o) par suite du mauvais état de la majorité des souliers, le Kdo-Führer a fait une forte demande d'échanges, supposons 15 paires. Les 10 paires neuves sont expédiées en même temps que 5 paires réparées et plus ou moins usagées fournies par le service allemand.

2^o) le Kdo-Führer ignorant l'arrivée et connaissant par expérience l'état des souliers habituellement fournis, a demandé en dessous des besoins, supposons 5 paires. 5 paires neuves sont expédiées, les 5 autres réservées pour les prochaines demandes de ce kdo, quand bien même cela devrait s'échelonner sur deux ou trois mois.

L'on pourra m'objecter qu'il peut y avoir des kdos mieux chaussés que les autres et qui devraient par conséquent percevoir une plus faible proportion. La réponse m'est facile : au cours des visites que je fais fréquemment dans les kdos, j'ai partout rencontré la même situation, entendu les mêmes récriminations à ce sujet et constaté de visu l'état défectueux des souliers.

Il est évidemment impossible de satisfaire tout le monde avec des arrivages réduits. Il n'est pas perdu de temps : le wagon en question est arrivé le 23/10, les distributions correspondantes ont commencé de suite. Ne jetez la pierre à personne. Je répète que d'après l'Art. 12 de la Convention de Genève, l'habillement des P. G. est à charge de la Puissance détentrice. L'Etat Français cherche à boucher les trous dans toute la mesure de ses moyens; nous ne devons pas sous-estimer l'immense effort fait en notre faveur et si les envois sont insuffisants, cela n'est dû qu'à la pauvreté actuelle de notre pays en textiles et en cuir.

Il est de notre devoir de veiller à entretenir soigneusement uniformes, linge et chaussures, car il peut se faire que la France ne soit plus en état un jour ou l'autre de continuer cet effort. Je compte sur vous tous pour agir dans ce sens.

REDUISEZ S. V. P., VOTRE CORRESPONDANCE

A MES SERVICES :

Aujourd'hui 20 Novembre, il est déjà parvenu à mes services près de 500 correspondances depuis le début du mois : lettres d'hommes de confiance, demandes de renseignements divers venant d'autres Stalags, d'organismes français s'intéressant à nous, demandes de nouvelles pour des camarades mutés de stalag dont la famille s'inquiète... j'en passe...

N'essayez pas de faire des moyennes journalières, vous vous y perdriez, car tel état de vivres collectifs, tel rapport à la Kommandantur, telle réponse aux Services Diplomatiques, les décisions diverses à prendre, la réception de vos camarades au camp central, peuvent réduire considérablement le temps que nous pouvions accorder à vous répondre... il y a encore la Mutuelle qui, veuillez m'en croire, n'est pas un passe-temps, et les sollicitations qui nécessitent 3 et même 4 échanges de courrier.

Que se produit-il? A accumuler du retard, tout devient "urgent"... et il faut adopter le système empirique de régler une chose à la fois en se préoccupant de son ancienneté et pas toujours de son sérieux.

Acceptez donc la consigne facile de ne me transmettre que les questions qui ne peuvent être réglées sur place, ou qui n'ont pas encore trouvé leur solution dans les Informations de PRESENCE.

N'oubliez pas que quantités de sujets ne sont pas de mon ressort et que seul votre Kdo-Führer est habilité à les régler.

Souvenez-vous que vous devez passer par lui pour vous renseigner sur :

- 1.— les envois d'argent et la réception des commandes de cigarettes, de tabac et de fournitures de la cantine;
- 2.— les manquants de courrier à écrire;
- 3.— les règlements de comptes de Trésorerie, que ce soit réclamations de paies, envois d'argent en France à valoir en compte, prélèvements à votre profit sur ces mêmes comptes...
- 4.— les demandes d'habillement.

Enfin, dans votre lointain kommando, ne vous êtes vous pas plaints parfois de la brièveté de nos réponses, d'une écriture peu lisible et semblant indiquer une trop grande hâte... la raison, vous la connaissez maintenant, il faut aller vite, très vite, pour contenter le plus de monde possible. Faites tous un petit effort... et tout ira mieux pour vous, pour nous. Merci...

LIBRAIRIE PROTESTANTE.

La Bibliothèque du Stalag possède actuellement quelques ouvrages religieux et philosophiques ainsi que des Bibles et Nouveaux Testaments.

Toute demande doit être adressée à l'Homme de Confiance qui transmettra au responsable désigné, ainsi que pour tout renseignement ou demande d'ouvrages spéciaux.

PHOTOGRAPHIES :

Il est appelé qu'il n'est permis d'envoyer aux familles que les photos de groupes prises avec l'autorisation du Stalag et munies du numéro de contrôle.

CONCOURS LITTERAIRE ET ARTISTIQUE :

La Maison du Prisonnier du Puy nous fait connaître la fondation de 3 prix réservés aux prisonniers de Métropole ou d'Empire :

- 1^o— Prix de Littérature : Poème, conte, nouvelle, etc...
- 2^o— Prix Musical : Chanson, pièce instrumentale ou orchestrale.
- 3^o— Prix de Peinture : Quel que soit le procédé ou la matière employée.

Chacune de ces sections est dotée d'un prix de MILLE FRANCS. Cette somme mise à l'entière disposition du lauréat, sera envoyée à la personne qu'il désignera.

Il n'est point fixé de sujet particulier, mais une seule idée générale : l'Espoir.

Tous les envois devront être faits à la Maison du Prisonnier, 10 boulevard Saint-Louis, LE PUY (Haute-Loire), par les voies habituelles (ne pas oublier d'indiquer le nom et l'adresse exacte du concurrent.)

La date limite des envois est fixée au début Mars 1944; veuillez donc effectuer les envois dès que possible.

DOCUMENTS ENVOYES PAR COLIS :

Par lettre du 6/10, la Mission Scapini nous fait savoir qu'en raison de la fréquence des envois de documents tels que actes de naissances, de mariage, certificats de propriété et autres, dans les colis, destinés aux prisonniers, aux fins de constitution de dossier de relève ou de libération, l'O.K.W. communique qu'une telle façon d'adresser ces documents étant interdite, les paquets qui les contiennent seront confisqués. Il est demandé au Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre qu'avis en soit donné dans la Presse française.

ETIQUETTES COLIS ADRESSEES AU "SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE" à VEVEY (Suisse) :

La Croix-Rouge de Genève nous communique :

"Cet organisme, dans les circonstances présentes, n'a plus la possibilité de répondre favorablement à toutes les requêtes.

"Afin d'éviter que des étiquettes émanant de prisonniers de guerre ne soient perdues, "l'Aide aux Prisonniers de Guerre" à Vevey nous prie d'écrire aux hommes de confiance intéressés en vue de leur faire savoir que son organisation poursuivra son activité, mais qu'elle ne pourra, à l'avenir, donner suite, dans la mesure du possible, qu'aux demandes présentant un caractère d'urgence et qui lui seront adressées "par l'Homme de Confiance général."

PRISONNIERS CORSES :

La Maison du Prisonnier du Rhône nous communique :

Monsieur l'Abbé François CASTA, seul prêtre corse resté en France, serait heureux de recevoir de chacun de ses compatriotes encore dans votre Stalag, une étiquette et une carte-lettre adressée à :

Monsieur l'Abbé François CASTA
152, cours Gambetta,
LYON.

afin de lui permettre d'envoyer quelques douceurs à nos camarades corses en captivité.

Les intéressés voudront bien mentionner sur leur carte-lettre : lieu et date de naissance, bureau de recrutement et matricule de recrutement.

CREATION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION DU SPECTACLE DANS LES CAMPS :

Ci-dessous texte d'une circulaire du Club de France, centre artistique et littéraire, à Paris :

"Vous n'ignorez pas l'activité bienfaisante qui a été déployée dans les Camps, par nos camarades en captivité, pour instruire et distraire leurs compagnons d'infortune.

"Nous voulons rendre un éclatant hommage à ces initiateurs dévoués qui, surmontant toutes difficultés, ont accompli une tâche magnifique. Nous voulons les faire connaître au public en leur consacrant une Exposition qui aura lieu au mois de Mars ou Avril en même temps que notre seconde Exposition "Le THEATRE A PARIS".

"Pour que cette manifestation prenne toute l'importance qu'elle mérite et qu'elle ait un but de propagande durable, nous avons décidé la création d'UN CENTRE DE DOCUMENTATION DU SPECTACLE DANS LES CAMPS.

"Ce sont les quelques documents que nous avons déjà réunis ou qui nous ont été envoyés d'Allemagne et dont la valeur artistique est incalculable, qui nous ont incité à les grouper, afin d'éviter leur disparition. Comme ils nous offrent pour beaucoup de familles des souvenirs touchants, il nous est indispensable de les faire reproduire ou de les acquérir à leurs auteurs, ce qui sera un moyen de les aider. Vous ne pouvez rester indifférent à toutes les questions touchant le Théâtre, surtout placé sur un plan dont vous n'aviez peut-être pas, jusqu'ici, soupçonné l'intérêt et la valeur. Aussi nous vous demandons de nous aider dans cette réalisation.

"Soyez avec nous les créateurs du CENTRE DE DOCUMENTATION DU SPECTACLE DANS LES CAMPS et de sa première exposition, en nous aidant à rechercher les documents dignes d'être conservés. Chaque photographie reproduite, chaque affiche, programme, partition ou manuscrit acquis grâce à vous, fournira pour les temps à venir le témoignage éclatant de notre vitalité, même dans notre malheur.

“ Nous savons que vous ne resterez pas sourds à notre appel, et d'avance, nous vous remercions de votre appui. ”

Si des troupes théâtrales de kdo y trouvent intérêt, elles voudront bien adresser pour le 15 Janvier 1944 au plus tard : photos, maquettes de décors et de costumes, affiches, programmes et même masques et perruques à l'Homme de Confiance principal qui centralisera les envois.

COLIS SANS INDICATION :

La Packet-Post m'a remis un colis détérioré dont l'emballage a été refait en cours de route et qui ne porte aucune mention du destinataire. Une photo de femme prise chez un photographe de Melun porte l'indication : “ En souvenir de ta petite femme — Marcelle. ” Le destinataire est prié de se faire connaître par l'intermédiaire de son homme de confiance en donnant les indications nécessaires.

Gérard Jannet.

Centre artistique : Le Conseil Municipal de Paris met en concours un projet d'emblèmes — armoiries pour le quartier “ Place Vendôme et Rue de la Paix ”. Ce concours est ouvert aux prisonniers de guerre ayant leur domicile à Paris ou dans la Seine. Exécution en dessin rehaussée à l'aquarelle. Limite d'expédition des oeuvres : 15 Janvier 1944. Nombreux prix. Ceux de nos camarades que le projet intéresse sont priés de me le faire savoir par l'intermédiaire de leur homme de confiance pour plus amples renseignements.

— Vingt kilogs de glaise à modeler sont à votre disposition sur demande partielle ou totale.

— Une trentaine de livres traitant de l'Art, musique, sculpture, peinture, vont circuler successivement dans les deux Kdos de Bischofsberg et Gottenhafen. Ces livres, relativement précieux, ne doivent être remis que sur demande expresse. Il serait souhaitable, pour leur conservation, que les hommes de confiance en confient spécialement la responsabilité à leur bibliothécaire habituel, de façon qu'ils reviennent au camp intacts.

— Un envoi de papier et nécessaire de dessin est attendu incessamment et me permettra de satisfaire aux premières demandes.

Exposition Artisanale : N'oubliez pas que la limite d'envoi des oeuvres est fixée au 20 Décembre, dernier délai. Notre numéro de février contiendra un compte-rendu aussi détaillé que possible des oeuvres exposées. Cette manifestation bien française sera ce que vous la ferez. Faites que par l'effort fourni et la qualité de vos envois, elle présente tout l'intérêt que nous en attendons.

J. Brasier.

COLLECTE DE LIVRES

Nous venons aujourd'hui faire appel à votre générosité en faveur de nos compatriotes civils de la région.

Par suite de la pénurie des stocks actuels en France, il leur est impossible de constituer entre eux des bibliothèques semblables à celles qui se sont montées dans les camps et kommandos depuis 3 ans.

Aussi ferons-nous un acte de bonne camaraderie envers nos camarades civils — en immense majorité des jeunes gens des classes 41 et 42 — en mettant à leur disposition une partie des livres que nous avons accumulés depuis le début de notre captivité.

Les Hommes de Confiance des Kommandos voudront bien se charger de cette collecte et faire parvenir les envois au Stalag (Service du livre) qui transmettra.

D'avance merci.

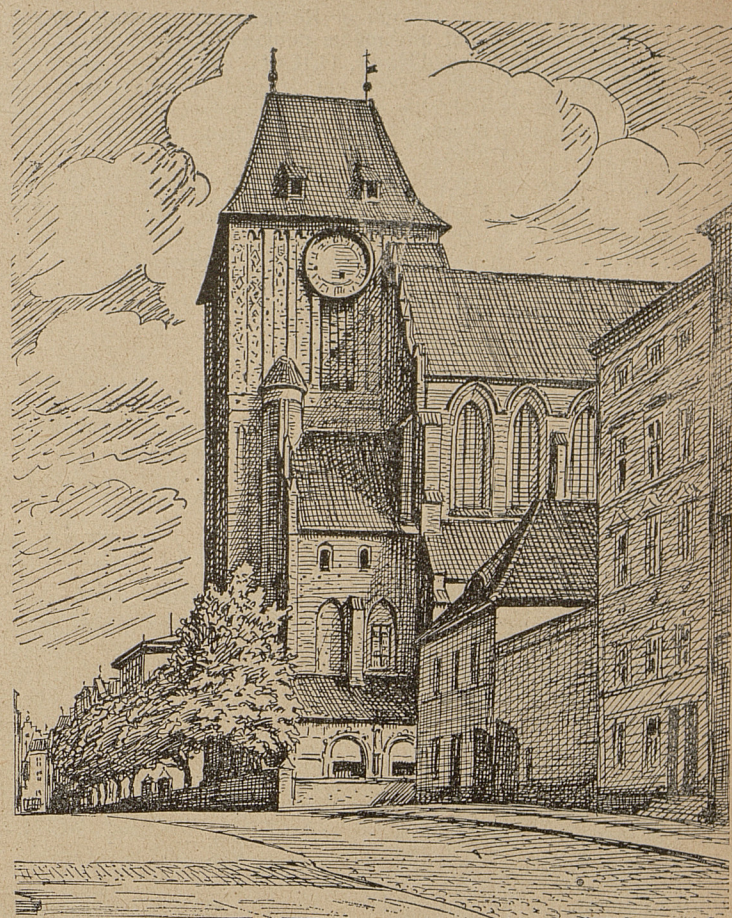
Le Capitaine Odier,
Officier-Consell.

Sergent-Chef Jannet
Homme de Confiance
du Stalag XX B.

BELGIQUE

Remboursement de certains frais médico-pharmaceutiques et dentaires aux Prisonniers de Guerre.

Dans le n° 9 de PRESENCE je vous informais de la possibilité pour les prisonniers de guerre d'obtenir le remboursement des frais médico-pharmaceutiques et dentaires auxquels ils seraient astreints. Vous voudrez bien trouver ci-dessous le résumé d'une récente note que l'Administration de la Santé Publique nous a transmise à ce sujet.



THORN, l'Eglise St Jean.

Les nombreuses demandes d'indemnisation parvenues à ce jour au Département ont été examinées et les remboursements sont en voie de liquidation. Un certain nombre de dossiers restent en suspens par suite d'erreurs ou d'omissions dans les pièces fournies par les P. de G. à l'appui de leur demande. Dans le but d'éviter des retards regrettables les intéressés sont instamment priés de se conformer aux directives suivantes :

- 1) — **fournir**, si possible en deux exemplaires, **une note d'honoraires ou facture acquittée** en règle, c. à d. datée et signée, mentionnant le détail des prestations fournies (pour les frais de dentisterie les factures doivent énumérer les soins donnés et détailler les appareils fournis: genre d'appareil, nombre de dents, de crochets, etc...)
- 2) — **joindre** à cette facture une attestation **justifiant médicalement les frais encourus**; (certificat justificatif du médecin du camp, ordonnance médicale pour lunettes...)
- 3) — ajouter une **procuracion** signée désignant une personne en Belgique comme bénéficiaire des sommes remboursées. Cette pièce doit mentionner les nom, prénoms et adresse complète de la personne choisie, éventuellement son degré de parenté avec le prisonnier (lorsqu'il s'agit de l'épouse, mère ou soeur indiquer les nom et prénoms de jeune fille).

Seuls les soins ordinaires et indispensables sont pris en considération. Les médicaments spécialisés ne donnent droit au remboursement que s'ils ont été prescrits par un médecin. Les prothèses et travaux dentaires de luxe, les verres et montures de lunettes de prix seront remboursés au prorata des tarifs comme des fournitures courantes, les suppléments payés restant à charge du prisonnier.

COMMUNICATIONS DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE :

Approvisionnement en produits textiles des prisonniers de guerre victimes d'un sinistre.

Il se peut que des prisonniers de guerre voient la totalité de leurs vêtements, sous-vêtements et linge de réserve détruits par l'incendie ou le bombardement. Pour permettre aux familles des prisonniers sinistrés de s'approvisionner en produits textiles, sans contre-remise de timbres correspondants, le Ministère des Affaires Economiques autorise la vente de ces produits sur le vu d'une “ ATTESTATION DE SINISTRE ” délivrée par l'homme de confiance du Stalag.

Demandes de Livres.

Le service "Instruction et Récréation" constate que des prisonniers adressent une même demande à plusieurs organismes belges (Secours d'Hiver, O.T.A.D., ...). Ces organismes ne pouvant satisfaire ces demandes les retransmettent à la Croix-Rouge de Belgique qui est ainsi en possession de deux voire trois exemplaires d'une même demande émanant d'un prisonnier déterminé.

J'insiste à nouveau auprès des camarades pour que toutes les demandes de livres soient transmises par mon intermédiaire.

Liebeshgaben reçus en octobre :

du Comité International de la Croix-Rouge
668 colis de vivres
de la Croix-Rouge de Belgique
30 cageots de pommes
484 colis nationaux

L'Homme de Confiance des Belges,
Adjudant Duchesne.

MUTUELLE DU STALAG XX B

RAPPORT MENSUEL OCTOBRE 1943

Fonds de Secours disponible au 30 Septembre 43	Fr. 407.958,—
Don de l'Oflag II B	10.400,—
Dons et cotisations du mois	48.575,80
Remboursements sur avances	560,—
	Fr. 467.493,80

Secours aux Familles		
nécessiteuses art. 1	Fr. 56.004,—	} Fr. 76.574,—
Allocations-décès art. 2	12.000,—	
Secours exceptionnels art. 3	6.500,—	
Achats d'appareils divers art. 4	2.070,—	

Disponible au 31 Octobre Fr. 390.919,80

Fonds de secours spécial "Graudenz"

Disponible au 30 Septembre 1943 Fr. 42.793,—
Dons du mois 560,—

Secours distribués Fr. 43.353,—
8.900,—

Disponible au 31 Octobre Fr. 34.453,—

Total disponible au 31 Octobre 1943 Fr. 425.372,80

dont : Fr. 21.328,60 en Caisse.

105.499,80 en compte à la werwaltung du Stalag

289.548,— en compte au Commissariat Général

8.800,— en compte "Maison du Prisonnier"

126,— en compte Yves Glotin — Bordeaux

ACTIVITE DU MOIS:

Demandes de secours : 40
Dossiers transmis pour enquête : 40
Secours immédiats prévus : Fr. 43.900,—
Résultats d'enquête parvenus : 38.

Parmi les nombreuses questions qui me sont posées, il en est une que je désire absolument préciser aujourd'hui. Beaucoup d'entre-vous, surpris de voir le montant élevé de nos dépôts, se sont demandés jusqu'à quel point nous en ayons la libre disposition : certains sont même persuadés et cela malgré les explications que j'ai pu donner dans des rapports mensuels précédents que notre argent une fois en France, échappe à notre contrôle et est distribué au gré des organismes tels que Commissariat Général et Maisons du Prisonnier. Leur raisonnement se base sur le fait que ces titres de compte sont utilisés dans le rapport "chiffres" que je vous adresse chaque mois.

Qu'il me soit permis avant cet exposé de vous affirmer que ni les membres du bureau, ni moi-même n'auront accepté de continuer à collecter des fonds si nous n'avions reçu des assurances suffisantes sur le sort réservé à nos transferts en France.

Les fonds sont longs à parvenir...

Ils voyagent parfois d'un service à l'autre...

nous le savons, mais ce qui est non moins certain, c'est que nous pouvons les suivre dans leur itinéraire et les faire aboutir là où nous le voulons.

Régulièrement collectés, les dons et cotisations sont adressés soit à l'Homme de Confiance Général, soit à l'Abt. Verwaltung; périodiquement le trop-plein de la Caisse est versé

au compte qui nous est ouvert à ce service de la Kommandantur du XX B. A aucun moment, je n'ai eu à me plaindre de la correction avec laquelle les envois d'argent ont été acheminés.

Les transferts en France se font par mandats comme pour vos envois personnels; le destinataire en est le compte ouvert au nom de Mr. l'Ambassadeur Scapini à la Société Générale. Lors de chaque transfert, une lettre est adressée à la Délégation des Services Diplomatiques à Berlin lui demandant de transmettre le montant de notre envoi aux "Centres d'Entr'aide de Camp".

C'est par décision du Commissaire Général M. Pinot en date du 8 Septembre 1942 que cet organisme a été créé. Les Centres d'Entr'aide de Camp sont dirigés par un Comité directeur lequel est assisté par un Secrétariat Central. C'est à ce dernier en définitive qu'incombent les formalités administratives d'entrées et de sorties des fonds.

Vous trouverez ci-dessous les articles de la décision du 8 Septembre 1942 qui peuvent plus directement vous intéresser :

Art. I — Il est constitué pour les Rapatriés de chaque Camp de Prisonniers de Guerre un Centre d'Entr'aide dit "Centre d'Entr'aide de Camp", ayant pour mission :

1° — d'effectuer la distribution aux Familles de Prisonniers de chaque camp des fonds collectés par les oeuvres d'assistance créées dans les camps.

2° — d'assurer la liaison entre l'action sociale exercée dans le cadre du camp et celle des Centres d'Entr'aide Départementaux.

Art. IV — Chaque Centre d'Entr'aide de Camp est dirigé par un Bureau responsable assisté d'un Secrétariat. Tous les Centres d'Entr'aide de Camps ont leur siège au Secrétariat Central de Paris.

Art. V — La participation aux Centres d'Entr'aide de Camp Service Social, est exclusive de toute idée de regroupement ainsi que de toute activité politique.

Le Président du Comité Directeur des Centres d'Entr'aide de Camp en nous communiquant cette décision nous informait des mesures prises pour réaliser l'appareil administratif indispensable à faire face à la tâche qui lui était confiée :

"Les Centres d'Entr'aide de Camp sont constitués par des rapatriés bénévoles qui fixent, quand cela n'est déjà fait, le montant à allouer aux Familles des PG. de leur ancien camp. La décision est prise en fonction des résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé."

"Ces enquêtes sont effectuées par des rapatriés attachés comme visiteurs aux Centres d'Entr'aide des Maisons du Prisonnier, lesquels sont installés dans chaque localité de quelque importance. Dans la mesure du possible, les enquêtes sont confiées à des rapatriés du camp intéressé."

"Voilà le mécanisme, le principe en est simple, l'application à des milliers de situations aussi douloureuses que variées ne l'est pas autant."

Voici maintenant le fonctionnement de notre Centre d'Entr'aide du Stalag XX B :

— les demandes d'enquête sont adressées à notre camarade Gardel qui pourvoit à leur transmission aux Centres d'Entr'aide des Maisons du Prisonnier par l'intermédiaire du Secrétariat Central des Centres d'Entr'aide de Camp;

— à réception du résultat d'enquête, et en tenant compte des bases d'attribution qui ont été établies par votre bureau de Mutuelle, le premier secours est immédiatement adressé à la famille et le Secrétariat Central m'envoie régulièrement les bordereaux de mandats émis sur les indications de notre Centre d'Entr'aide;

— entre temps ce dernier m'adresse compte rendu d'exécution; je dispose à ce moment des données qui me serviront à l'établissement des listes mensuelles de renouvellement de secours.

Ainsi donc, aucune somme n'est portée au débit de notre compte en dehors :

1 — du premier secours fourni par notre représentant à Paris à réception des résultats d'enquête;

2 — des listes de renouvellement de secours établies mensuellement par mes soins et adressées à Paris pour répartition.

Il vous intéressera encore sans doute de connaître le fonctionnement du compte "Maison du Prisonnier". Il s'agit en fait de la Maison du Prisonnier de Lille. La libre disposition de cette somme par nous avait été bien établie avant envoi : c'est notre camarade Gérard Sion qui en assure la répartition selon les principes énoncés ci-dessus. Il adresse régulièrement compte rendu d'exécution tant à Gardel qu'à moi-même pour éviter tout double emploi dans l'attribution du premier secours.

Il me reste à vous exposer le mécanisme très simple de la réception et de la répartition des sommes mises mensuellement à notre disposition par Mrs. les Officiers de l'Oflag II B.

Le 1er de chaque mois, une somme de 10.400 Fr. est disponible pour notre Mutuelle chez Mr. Yves Glotin à Bordeaux, correspondant de l'Oeuvre d'Entr'aide créée à l'Oflag II B au profit des familles des PG. de plusieurs Stalag.

Il m'appartient d'adresser mensuellement à Mr. Glotin une liste de répartition suivant mes tableaux de prévisions mensuelles de renouvellement de secours. Les mandats sont établis par Mr. Glotin à la réception de mes propres listes.

J'ose espérer que toutes ces explications sur le mode d'envoi des sommes collectées et sur leur répartition vous auront donné les apaisements réclamés. Certes notre disponible est élevé, la raison en est surtout la lenteur des enquêtes; je vous donnerai dans mon prochain rapport la situation exacte des dossiers de secours ouverts depuis notre fondation.

Sachez simplement que tout est mis en oeuvre pour compléter le plus rapidement possible les enquêtes déjà lancées.

D'autre part, nous avons envisagé de rapprocher les échéances des renouvellements, étant bien entendu que les secours attribués ne contribuent pas à l'enrichissement des familles aidées mais à leur assurer une légère diminution de soucis en même temps que le réconfort moral dont elles ont tant besoin alors qu'elles subissent depuis quatre ans les conséquences matérielles de l'absence de leur soutien.

Paul Saint Venant.

LA MUTUELLE DU XX A

Si l'on jette un coup d'oeil rapide sur les statistiques des versements de cotisations, on peut remarquer un léger fléchissement en fin d'année. Ceci est normal et n'indique pas que le nombre des adhérents ait baissé: des versements de cotisation de fin d'année ont été bloqués, surtout en août-septembre; pour pallier à cette baisse apparente et pour maintenir l'élan des premiers mois, j'attire l'attention des hommes de confiance des grands et petits kommandos: il leur est possible de suggérer à leur troupe théâtrale l'initiative de tombolas, loteries ou séances récréatives dont le bénéfice irait à la Mutuelle. Cet effort est possible même dans de petits kommandos, tels que le 123 ou le 107 (cf. Présence Décembre 1942, Mai 1943).

Nous voici dans les mois d'hiver dont les longues soirées peuvent être employées intelligemment. Comment mieux utiliser son temps dans ce but: travailler — bricoler — organiser en vue de permettre une plus grande possibilité de secours qui iront soulager des familles sinistrées de France. Si nous savions la répercussion morale de nos moindres gestes!

Comme l'an dernier, il faut que notre secrétaire général puisse enregistrer un record de recettes qui dépasse janvier 1943. Les misères sont plus nombreuses qu'alors — notre générosité doit d'autant plus s'accroître que s'accroissent les ruines, les deuils et les misères. Je compte donc sur l'initiative de tous pour apporter "leur pierre, si petite soit-elle, à la reconstruction des foyers de France".

Bernard du Crest.

LEGISLATION

Circulaire concernant les actions en justice intentées par les Prisonniers de guerre

Le Secrétariat d'Etat à la guerre, Direction du Service des Prisonniers de Guerre, nous adresse la lettre d'instructions dont nous reproduisons les termes ci-dessous:

" Mes services, ainsi que les Procureurs de la République, sont fréquemment saisis de requêtes qui leur sont adressées à tort par des Hommes de confiance intervenant au nom de leurs camarades, ou par les prisonniers eux-mêmes, désireux d'agir contre leur épouse ou contre le complice de celle-ci:

" 1°) Soit pour intenter une action en divorce, séparation de corps, désaveu de paternité — action civile —

" 2°) Soit en application de la loi N° 1088 du 23 Décembre 1942 (Journal Officiel N° 309 du 26 Décembre 1942) — action pénale.

" Il me paraît opportun de rappeler les points suivants concernant la Procédure à suivre par ces Prisonniers:

" 1°) **Action civile:** (Divorce, séparation de corps, désaveu de paternité).

" Le Prisonnier doit se mettre en rapport avec un avoué établi près le Tribunal de première instance du domicile de son épouse et donner toutes instructions utiles à cet officier ministériel qui a seul qualité pour le représenter en justice.

" Toutefois, si l'intéressé désire bénéficier de l'assistance judiciaire, il lui appartient de formuler une demande à cet effet au **Bureau d'Assistance judiciaire** près le même Tri-

bunal. Si sa requête est agréée, il lui est désigné d'office un avoué chargé de le représenter dans l'action qu'il a l'intention d'engager. Notification lui est alors faite de cette désignation au reçu de laquelle le Prisonnier de guerre n'a plus qu'à se mettre en relation avec cet officier ministériel et lui exposer ses griefs.

" 2°) **Action pénale:**

" a) **Contre le complice:** L'article premier de la loi du 23 Décembre 1942 autorise le ministère public à poursuivre d'office " quiconque vivra en concubinage notoire avec l'épouse de celui qui est retenu loin de son pays par circonstances de guerre". Toute personne signalant le fait au Parquet ouvre l'action publique contre le complice, mais contre le complice seul, **indépendamment** de toute plainte du Prisonnier.

" b) **contre l'épousé:** les poursuites ne pourront être exercées du chef de complicité contre celle-ci **que sur plainte du mari** qui devra exposer ses griefs au Procureur de la République du domicile de sa femme.

" De même en ce qui concerne le vol entre époux et la dilapidation des biens propres à l'absent ou appartenant à la communauté, seul le conjoint est autorisé à agir en application de l'article 3 de la loi du 23 Décembre 1942 précitée.

" Par contre, l'épouse du Prisonnier pourra être poursuivie **d'office pour abandon de famille.**

" La correspondance relative aux démarches qui viennent d'être exposées peut être acheminée dans les deux sens par l'intermédiaire des Hommes de confiance avec le concours du Service Diplomatique des Prisonniers de guerre et de la Direction du Service des Prisonniers de guerre. Toutefois, en raison de la lenteur des transmissions par cette voie, la correspondance directe entre les Prisonniers et les magistrats ou officiers publics intéressés, au moyen de formules usuelles avec coupon réponse, est à recommander.

" Il convient, au surplus, d'inciter les requérants éventuels à la plus grande prudence dans l'action à l'égard de leur épouse et d'appeler leur attention sur la nécessité impérieuse de n'arrêter leur détermination qu'après s'être entourés de toutes les précautions possibles sur l'appréciation exacte des faits. L'expérience montre que ces faits ont souvent été **dénaturés** par les informateurs, amis ou même **parents**, dans des buts qui ne sont pas toujours avouables. Il importe en particulier de faire mesurer aux intéressés les conséquences redoutables que leur décision peut entraîner, notamment pour leurs enfants."

Cette communication m'amène à vous donner quelques conseils:

En premier lieu, et ceci est capital, ne traitez pas vous-même vos affaires juridiques. Confiez-vous toujours à vos Hommes de confiance, dont quelques uns sont très avertis en la matière. Personnellement, je suis à votre disposition pour tous renseignements concernant vos opérations de famille et pour la rédaction ou l'établissement des actes.

N'hésitez pas à donner à vos Hommes de confiance, ou à moi-même, une documentation précise sur votre cas, à nous soumettre toutes vos correspondances, notamment quant aux instances en divorce. Ces pièces vous seront restituées immédiatement après étude. Si des éléments nous manquent, nous pouvons faire procéder à des enquêtes par nos organismes en France.

Enfin, en matière de divorce tout spécialement, si les plaintes aux Procureurs de la République et les demandes d'assistance judiciaire ne subissent aucun retard puisqu'elles peuvent être envoyées directement de notre Stalag, il n'en va pas de même pour la requête au Président du Tribunal comportant la demande en divorce puisqu'il faut attendre, pour la déposer, la désignation de l'avoué par le bureau d'assistance judiciaire. Aussi, pour activer le plus possible la procédure, il y a lieu d'établir les pièces suivantes:

1°) Une demande d'assistance judiciaire au bureau institué près le Tribunal civil du domicile actuel de la femme, avec prière de faire connaître aussitôt, à votre mandataire, les noms des Conseils désignés.

2°) Une procuration à une personne de votre choix à qui vous donnez mandat de vous représenter à la procédure.

3°) Une requête en divorce au Président du Tribunal civil du domicile actuel de la femme, que vous envoyez avec la procuration ci-dessus à votre mandataire, avec mission de remettre ces deux pièces à l'avoué désigné par le bureau d'assistance judiciaire, dès que le nom de ce dernier est porté à sa connaissance.

Je vous rappelle que toutes les pièces juridiques doivent passer par l'intermédiaire du bureau de l'Homme de confiance général du Stalag.

René Marchal.

COMITE D'ETUDES

EDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

Les emplois de cette administration nouvelle se répartissent en trois catégories :

- 1^o) Emplois dans l'Administration centrale
- 2^o) Emplois dans les services rattachés à l'Administration centrale
- 3^o) Emplois masculins dans les services extérieurs

La majorité des emplois vacants est réservée aux prisonniers libérés ou libérables. Jusqu'à maintenant le recrutement a été fait sans concours et sur titres. Pour ceux rattachés à l'Administration centrale, les emplois consistent surtout en : chargé de mission, conseiller et agent technique, agent de propagande.

Pour les emplois dans les services extérieurs, il est nécessaire de justifier d'une bonne éducation générale, d'une grande habitude des questions sociales, d'une spécialisation sérieuse; ces emplois conviennent bien à des médecins, des avocats, des professeurs. Ils consistent en :

1^o) **Inspecteurs généraux des services régionaux de la jeunesse.** Ils sont recrutés sur titres, parmi les anciens membres de syndicats ou les personnes venant de l'Institut corporatif. On exige d'eux de très grandes capacités en comptabilité et il faut être âgé d'au moins 25 ans.

2^o) **Délégués régionaux de la jeunesse et délégués adjoints de la jeunesse.** Ils se recrutent parmi les anciens avocats ou médecins. Le recrutement se fait sans concours, sur titres. Les candidats doivent être âgés au minimum de 25 ans, et leur traitement varie de 14.000 à 48.000 francs.

Cependant il existe deux genres d'écoles de formation, à savoir : les Ecoles nationales de cadres et les Ecoles régionales de cadres.

Chacune de ces écoles emploie un personnel réparti comme suit :

A.) Ecoles Nationales de cadres :

1^o) **Les instructeurs :** Ils sont recrutés parmi des agrégés ou des instituteurs, sur titres, sans concours, et leurs traitements varient de 14.000 à 60.000 francs.

2^o) **Les économistes :** Ils sont peu nombreux et recrutés parmi d'anciens comptables ou experts-comptables, sur titres, sans concours.

B.) **Ecoles régionales de cadres :** Elles emploient d'une part des assistants ou moniteurs. Ces instructeurs âgés de plus de 25 ans, sont recrutés sur titres et astreints à un stage de six mois; ils doivent justifier du Brevet supérieur ou du Baccalauréat. Leur traitement varie de 14.000 à 24.000 francs suivant leur âge, diplômes et surtout situation de famille. Ce sont des agents contractuels.

Les jeunes qui se destinent à servir dans les cadres subalternes, tels que chefs de chantiers, chefs de centre adjoints, doivent avoir au minimum 20 ans; ils doivent justifier d'une activité sociale antérieure. Le recrutement en vue du stage se fait au Secrétariat Général de la jeunesse.

Pour les chefs de cadres subalternes, une culture générale sérieuse est seule exigée en plus du diplôme du Brevet Élémentaire.

D'autre part, les économistes sont recrutés de la même façon que dans les Ecoles Nationales de Cadres. Leur traitement est le même.

Commissaires au travail des jeunes.

Il existe des commissaires adjoints, des commissaires centraux et des commissaires régionaux. Ces emplois attribués

directement par le Gouvernement sont rémunérés de 6.000 à 10.000 francs par mois. Tous les postes sont occupés à l'heure actuelle.

Inspecteurs de l'Éducation générale et des Sports.

Le recrutement se fait de préférence sur titre; il faut être âgé d'au moins 30 ans (sauf exceptions) et avoir des titres sportifs, c'est-à-dire soit avoir fait du sport soi-même ou diriger des associations sportives ou avoir des titres d'éducateur.

Il faut être possesseur du Baccalauréat (sauf exceptions).

Les candidats sont désignés suivant leurs mérites personnels; il n'existe pas de règle absolue. Le nombre de postes est de plusieurs centaines, mais un certain nombre est réservé aux prisonniers.

Pour nos camarades que la question intéresse, ils peuvent demander directement au Service du Personnel, 11, Rue Scribe à Paris, les questionnaires nécessaires.

Jean Aufray.

COURRIER DES SCENES

Kdo 142 — NOGAT-LAGER

Le 12 Septembre, "Nogat-Folie" a donné sa représentation de fin de saison, car avec la campagne va s'ouvrir une autre saison à la Zuckerfabrik.

Cette fois-ci, un effort plus grand encore avait été fait : c'était la "dernière" qui débuta par **Loriot**, comédie militaire que nos camarades M. Murat dans le rôle du Capitaine Grinchard, S. Bousquet dans celui de Loriot, H. Bredier dans celui du Sergent-Major Plantin et H. Lebrun dans celui du vicomte, un bleu, rendirent avec un brio qui déchaîna les applaudissements de toute la salle.

L'ambiance était réalisée, et l'on applaudit ensuite un tour de chant qui, présenté sous une forme originale : un reportage Radio-Nogat dans un bois, permit à notre speaker (M. Murat) d'interviewer des passants et de les faire chanter : un bravo pour nos chanteurs, Fontaine, Bredier, Sureau, Meyer, Lebrun, Bousquet et surtout pour nos chanteuses : P. Fontaine et J. Driesmans, qui eurent un succès mérité.

Après quelques minutes d'entracte, on revint voir une pièce d'un genre plus particulier "Droit de Passage". Cette comédie paysanne, qui est en quelque sorte le procès du caractère paysan, est destinée à souligner le chauvinisme des esprits rancuniers et aussi la grandeur d'âme qui se dissimule en même temps sous les plus humbles fronts. Si L. Portal nous a rendu le type du jeune paysan, vivant avec son temps, et J. Lebas, celui du bon pasteur, autant médecin des âmes que du corps et qui voit dans son rôle plus un sacerdoce qu'un métier, A. Vincent et H. Legrand nous ont campé les silhouettes de deux vieux paysans âpres au gain — la terre est si ingrate — et fêrus de leurs droits, mais quand même généreux. Cette comédie, fine et spirituelle, en même temps que d'une grande portée morale, remporta un grand succès, qui paya les acteurs de leurs peines.

Une mention spéciale à l'orchestre qui, bien emmené par L. Renaut, nous fit entendre une marche créée au camp, par notre camarade Desombergh, la Nogat-Marche.

Quatre mois d'activité, quatre séances : 2 sketches, 6 comédies et des chansons. Voilà ce qui a été fait dans un kdo qui comptait jusqu'alors moins de 100 Français, sous le signe de la bonne humeur, de la gaieté et de l'union.

H. Legrand.

